



**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT



**Natura 2000 en mer -
Compte-rendu de l'installation du comité de pilotage du site
FR2310045 « Littoral Seino-Marin »
(Zone de Protection Spéciale)**

(28 mars 2018 – Sous-Préfecture du Havre)

*sous la présidence de Monsieur VRAUX, Chef de la division « Action de l'État en mer », représentant
le Préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord
et
de Monsieur Meyzie, directeur-adjoint de la direction régionale de l'écologie, de l'aménagement et
du logement*

Objet

Installation du comité de pilotage du site Natura 2000 « Littoral Seino-Marin »

Ordre du jour

- Mots introductifs (DREAL et PREMAR)
- Installation officielle du COFIL (DREAL et PREMAR)
- Désignation et présentation des opérateurs (AFB et CRPMEM)
- Présentation de la démarche N2000 Oiseaux (DREAL)
- Présentation patrimoine naturel du site (AFB)
- Présentation des principaux usages sur le site (AFB et CRPMEM)
- Calendrier de travail (PREMAR)
- Echanges et questions diverses (DREAL)

Déroulement de la séance

1) Mots introductifs

Bernard MEYZIE (Directeur adjoint de la DREAL Normandie) :

La DREAL représente aujourd'hui la Préfète de Normandie et la Sous-Préfète du Havre, retenues par d'autres engagements. Il s'agit de la réunion d'installation du comité de pilotage (COFIL) du site Natura 2000 (N2000) « Littoral Seino-Marin » désigné au titre de la Directive européenne « Oiseaux » en 2009. Il s'agit donc d'une zone de protection spéciale (ZPS) dédiée à la protection des oiseaux listés dans la Directive Oiseaux. D'autres sites se trouvent à proximité de celui-ci : « Baie de Seine Orientale » face à l'estuaire de la Seine, « Littoral cauchois » sur le littoral et une partie de l'estran.

Il est rappelé que la démarche N2000 a pour objectif de concilier usages (professionnels ou de loisirs) et protection de l'environnement. Il s'agit d'une démarche participative qui implique une grande diversité d'acteurs et doit conduire à l'élaboration d'un document d'objectifs (DOCOB), lequel sera validé par le COPIL.

Le périmètre de la ZPS Littoral Seine-Marine est situé à cheval sur le périmètre de la zone spéciale de conservation (ZSC) Natura 2000 du Littoral cauchois, ce qui explique que certains membres du COPIL du Littoral Seine-Marine font également partie des membres du COPIL du Littoral cauchois. La question d'un COPIL commun s'est posée mais il y aura bien deux instances étant donné que la démarche a été lancée plus tôt, dès 2009 pour le Littoral cauchois. De plus, la désignation du site Littoral Seine-Marine ne se fait pas au titre de la même directive européenne Natura 2000, comme évoqué plus haut.

Nicolas VRAUX (représentant du préfet maritime) :

Il est rappelé que la co-présidence du COPIL est assurée par la préfecture maritime (PREMAR) et la préfecture terrestre de la région Normandie, étant donné que la ZPS Littoral Seine-Marine est un site mixte, à la fois maritime et terrestre, car recouvrant pour partie l'estran et les falaises littorales (à l'Ouest de Veulettes-sur-Mer). Le COPIL d'un site est l'échelon local de la mise en œuvre des directives européennes transposées en droit national. Directives « habitats-faune-flore » (DHFF) et « oiseaux » (DO), mais aussi la Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin (DCSMM) et son plan d'action (PAMM) qui couvre la sous-région marine Manche mer du Nord. D'ailleurs les deux sont liés : une des mesures du PAMM stipule qu'un document d'objectif (DOCOB) doit être adopté pour chaque site Natura 2000.

2) Installation officielle du COPIL

Bernard MEYZIE (Directeur adjoint de la DREAL Normandie) :

Le COPIL est officiellement installé. Il regroupe des représentants de quatre collèges : collectivités territoriales et leurs groupements ; établissements publics et chambres consulaires ; acteurs socio-professionnels, usagers des espaces concernés et associations de protection de la nature ; représentants des services de l'Etat ; personnalités qualifiées. Il est demandé si quelqu'un souhaite faire une remarque sur la composition du COPIL.

Antoine BALAZUC (Chargé de Missions du CRPME de Normandie) indique que les organisations de producteurs (OP) pêcheurs sont souvent membres des COPIL Natura 2000, en Région Hauts-de-France par exemple. Il serait pertinent de leur proposer d'intégrer le COPIL du site étant donné que ces organisations ont des missions complémentaires des comités des pêches (gestion des espèces sous TAC ou quotas). L'OP FROM Nord a près de quatre-vingt adhérents en Seine-Maritime ; ils fréquentent quasiment tous le site. Ils ont également des adhérents immatriculés dans les Hauts-de-France qui pêchent à cet endroit. L'OP des pêcheurs Normands (OPN) et l'OP Coopératives maritimes Etaploises (CME) ont aussi quelques adhérents qui fréquentent le site.

Bernard MEYZIE explique qu'en Normandie, il n'était pas historiquement coutume de les intégrer, mais qu'il n'y a aucun inconvénient à étudier une demande. Les OP qui le souhaitent devront envoyer un courrier motivé au Préfet maritime et Préfet de région Normandie.

3) Désignation des opérateurs Natura 2000

Nicolas VRAUX (représentant du préfet maritime) :

Sont nommés les opérateurs associés du site. L'opérateur principal du site est l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB) et l'opérateur technique associé est le CRPMEM de Normandie.

L'esprit de la démarche Natura 2000 est d'intégrer les activités socio-économiques et les enjeux environnementaux, pour n'exclure personne.

Christophe AULERT (AFB) : l'Agence Française de la Biodiversité est née de la fusion de plusieurs organisme étatique comme l'ONEMA, et l'Agence des aires marines protégées. L'agence se trouve à l'interface entre les problématiques terrestre et le milieu maritime.

Présentation d'Olivier Becquet du CRPMEM Normandie et de la Commission Environnement :

Le CRPMEM Normandie issue de la fusion des comités des deux anciennes régions. Le CRPMEM Normandie c'est environ 590 navires (14% de la flotte nationale), 1500 marins pêcheurs, 300 pêcheurs à pied sur plus de 700 km de côte.

Question de Pierre Duthion (Eoliennes Offshore des Hautes-Falaises) sur la possibilité de faire partie des opérateurs Natura 2000, en tant que porteur de projet du parc éolien offshore des hautes falaises (EOHF) situé au cœur de la ZPS et qui peut fournir des connaissances pour la mise en œuvre de mesures de suivis, grâce aux travaux d'études menés par le consortium.

Bernard Meyzie (Directeur adjoint DREAL) rappelle que dans les COPIL et les GT leur implication sera possible.

4) Présentation par Jessica Lambert du site Natura 2000 et du régime d'évaluation d'incidences Natura 2000

Le site Natura 2000 Littoral Seine-Marine a été désigné au titre de la Directive oiseaux qui a pour but de préserver les espèces d'oiseaux rares ou menacées à l'échelle européenne, ainsi que les milieux nécessaires à leur reproduction et à leur survie, avec une obligation de résultats qui est de maintenir ou favoriser le bon état de conservation des habitats et espèces désignés.

Ce site se situe sur un couloir de migration important. Il couvre environ 70 km de linéaire côtiers et comporte deux colonies importantes d'oiseaux nicheurs au Cap d'Antifer et au Cap Fagnet. Il constitue également une zone d'hivernage.

Un document d'objectifs (DOCOB) va être rédigé par les opérateurs du site. Il se composera de deux diagnostics : diagnostic écologique + diagnostic socio-économique. Le but de ce DOCOB est de définir les enjeux de conservation, un certain nombre d'objectifs de gestion et un ensemble de mesures à appliquer sur le site. Les projets, plans ou programmes ne doivent pas avoir d'incidences significatives sur l'état de conservation des espèces et des habitats naturels qui ont justifié la désignation des sites Natura 2000. Ils sont soumis à évaluation d'incidences Natura 2000 s'ils figurent sur les listes nationales et locales.

Pas de question de la salle.

5) **Présentation des premiers éléments d'état des lieux du patrimoine naturel et des usages sur ce site (AFB-CRPMEM Normandie)**

a) **Etats des lieux du patrimoine naturel**

Morgane REMAUD (AFB) rappelle les éléments suivants :

- le contexte physique du site : zone peu profonde, sans trop de courant, avec un marnage moyen, à l'abri de la houle, situé sur des fonds grossiers composés de cailloutis et de gravier, disposant d'un gradient de salinité qui augmente plus la côte s'éloigne.

- la présence sur site d'espèces d'intérêt communautaire (37 espèces) listées dans les articles 4.1 (survie, conservation reproduction), et art. 4.2 (hivernage et migration).

- le programme d'Acquisition des Connaissances sur les Oiseaux et Mammifères marins entre 2011 et 2014 dont la conclusion a permis de montrer que la ZPS littoral Seino-Marin représente un enjeu majeur en terme de fréquentation d'oiseaux marins vis-à-vis des autres ZPS de la façade MEMN. Les oiseaux sont 4 fois plus nombreux en hiver qu'en été sur ce site.

Un diagnostic du patrimoine naturel va être mené pour compléter les connaissances sur le site, afin de caractériser l'utilisation du site des espèces d'oiseaux aux différents cycles de vie.

M. MEYZIE remercie l'opérateur pour sa présentation claire et propose de passer aux échanges.

Elise RENAULT (chargé de mission Natura 2000 auprès du Syndicat mixte Littoral Normand) demande si à la suite de ce diagnostic, le périmètre pourrait évoluer (notamment au nord du site) ?

Christophe AULERT (AFB) informe que le processus de diagnostic va être long et ne pourra mener à une modification du périmètre qu'après la mise en place du DOCOB.

Sandrine ROBBE (DREAL) rappelle la lourdeur du processus d'extension du site.

Bernard MEYZIE (DREAL) précise que dans un premier temps, il n'est pas question d'agrandissement du périmètre pour pouvoir avancer dans la mise en œuvre du DOCOB.

M. SIMON, représentant le CSRPN, s'interroge sur l'absence des poissons migrateurs et mammifères marins dans ce diagnostic.

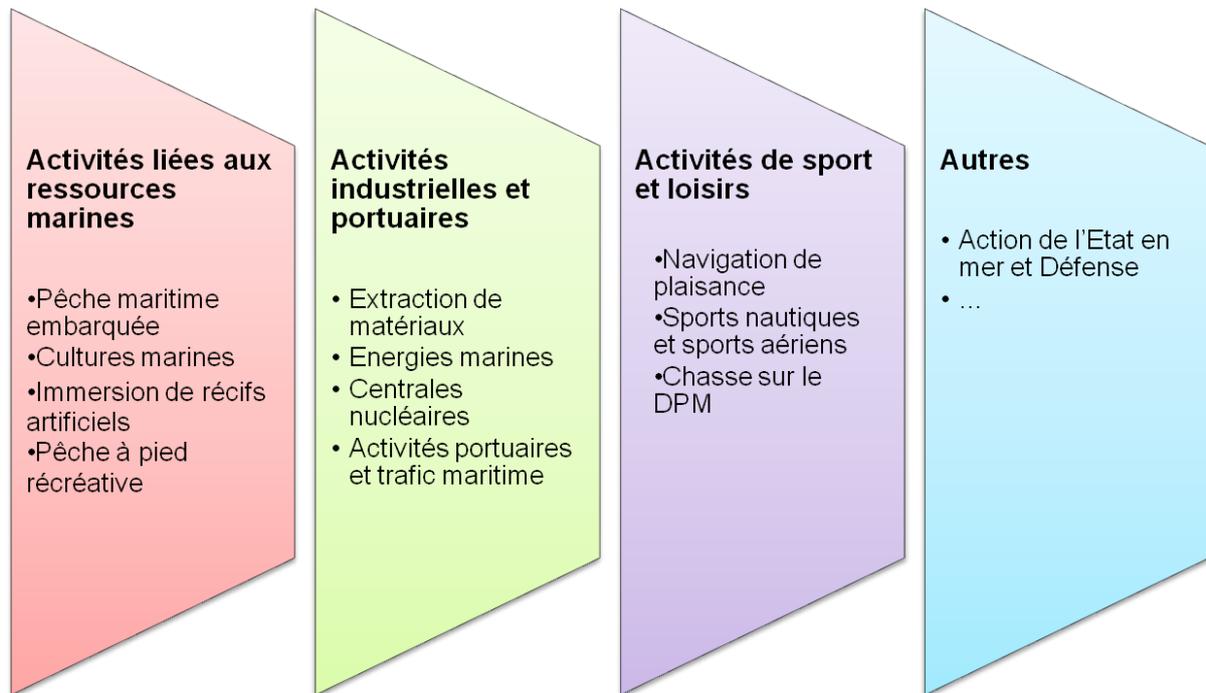
La DREAL précise que des mesures de gestion ne peuvent pas être proposer pour ces espèces, le site ayant été désigné pour les oiseaux.

M. SIMON s'interroge également sur l'interaction entre le projet d'aquaculture de Veules les Roses et les oiseaux.

La DREAL propose de poursuivre la présentation avec le diagnostic « usages » et d'apporter des éléments lors des échanges.

b) Etats des lieux des usages sur le site : présentation Morgane REMAUD (AFB) :

Une multitude d'activités sont présentes sur le site ou à proximité. Ces activités peuvent être résumées via le schéma suivant issu de la présentation de l'AFB :



Chacune des activités est décrite selon le niveau de connaissance disponible à ce stade.

Antoine BALAZUC présente l'activité de pêche professionnelle maritime.

Environ 160 navires différents travaillent sur la zone couverte par la ZPS. Les flottilles de la façade MEMN travaillent majoritairement en dehors des 6 milles comme le montre la carte réalisée par le CRPMEM N à partir des données Valpena. Le gradient de densité de navires augmente au fur et à mesure que la côte s'éloigne. Les navires pratiquent sur le secteur les arts dormants (casiers, filets, et ligne) et les arts trainants (drague CSJ et moule, chalut de fond, à perche, et pélagique).

Une grande différence a été remarquée entre les sources SIH et Valpena pour certains métiers dont la flotte est composée de navires qui ne sont pas géolocalisés. Afin d'avoir le meilleur état des lieux possible des activités de pêche, un certain nombre de travaux reste à mener :

- Validation des données VALPENA 2015, collecte en cours des données VALPENA 2016 et 2017 / SIH 2016 et 2017
- Confrontation des données aux avis des professionnels (enquêtes téléphoniques ou à quai + réunions)

L'objectif du diagnostic est de compléter la connaissance sur les activités qui ont une influence sur les espèces qui ont justifié la désignation de la ZPS. Grâce à un travail prospectif et bibliographique le diagnostic doit permettre d'identifier les conflits d'usages potentiels ainsi que les interactions entre les espèces et les activités présentes. Il doit permettre de définir des objectifs et des stratégies de gestion.

La PREMAR demande s'il y a des questions ou remarques de la salle à formuler.

Le SMLN demande si la chasse sur le DPM a été identifiée.

L'AFB précise que cette activité sera indiquée dans le docob.

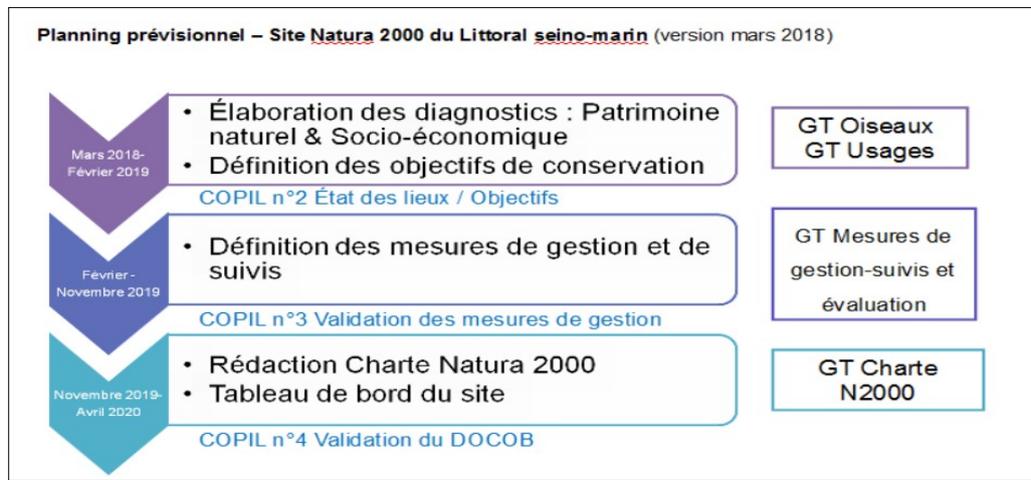
La DREAL apporte des éléments à l'interrogation du CSRPN sur l'aquaculture. Il est précisé que dans ce site, la prédation pour les oiseaux des installations aquacoles et conchylicoles n'est pas identifiée comme à Chausey par exemple. Il est précisé que les suivis environnementaux seront présentés en commission où l'AFB et le SMLN sont présents.

M. VRAUX propose de passer à la suite en l'absence d'autres questions et remarques.

6) Présentation de la méthodologie d'élaboration du document d'objectifs et du calendrier prévisionnel envisagés (AFB)

- Phase 1 : élaboration état des lieux : recueil et synthèse des connaissances sur les usages et les oiseaux. [GT](#)
- Phase 2 : hiérarchisation de enjeux oiseaux, identifications des menaces et des pressions. Définition des objectifs de conservation. [GT](#)
[COPIL n°2 : validation de la partie diagnostic patrimoine naturel et usages + objectifs de conservation](#)
- Phase 3 : définition de mesures de gestion et de suivis. [GT](#)
[COPIL n°3 : validation des mesures de gestion](#)
- Phase 4 : finalisation du DOCOB et rédaction de la chartre Natura 2000. [GT](#)
[COPIL n°4 : validation du DOCOB](#)

Les participants sont invités à s'inscrire à ces 2 GT. Il est prévu environ 2 à 4 réunions par GT. Les GT et le calendrier prévisionnel sont résumés dans ce schéma issu de la présentation de l'AFB :



M. MEYZIE précise que ces GT sont ouverts à d'autres participants que les membres du COPIL, la démarche Natura 2000 étant participative.

7) Questions diverses

Pas de questions diverses.

M. VRAUX et M. MEYZIE remercient les intervenants pour leurs présentations claires, la sous-préfecture pour son accueil et les membres du COPIL pour leurs participations.

Le diaporama projeté lors de la séance est disponible et téléchargeable sur le site :

<http://reseau-manchemerdunord.n2000.fr/les-sites>



NATURA 2000

Réunion du comité de pilotage de la ZPS du Littoral Seine-Marine

le 28 mars 2018 au Havre

FEUILLE D'EMARGEMENT

Sous-préfecture du Havre
95, Boulevard de Strasbourg
CS20032
76083 LE HAVRE CEDEX
Tél. : 02 35 13 34 56

Préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord
CC 01 – 50115 Cherbourg-Octeville Cedex
Tél. : 02.33.92.60.61
Télécopie : 02.33.92.59.26

Structure	Représentant(s)	Adresse mail	Émargement
Sous-préfecture du Havre	Mme Marie AUBERT , Sous-préfète Mme Pénélope KUSTOSZ	penelope.kustosz@seine-maritime.gouv.fr	représentée par la DREAL Normandie
Préfecture maritime MmdN	M. Jean-Michel CHEVALIER adjoint au REMAR pour l'action de l'État en mer M. Loïc LEMERCIER , « Gouvernance – Politique maritime intégrée – Environnement marin »	jean-michel-e.chevalier@intradef.gouv.fr loic.lmercier@intradef.gouv.fr	représenté par M. VRAUX, co-présidence du COPIL présent
DREAL Normandie	M. Bernard MEYZIE , Directeur-adjoint Mme Sandrine ROBBE , Adjointe au chef de pôle mer et littoral Mme Jessica LAMBERT , chargée de mission mer et littoral	bernard.meyzie@developpement-durable.gouv.fr sandrine.robbe@developpement-durable.gouv.fr jessica.lambert@developpement-durable.gouv.fr	présent, co-présidence du COPIL
DIRM MEMN	Mme ZAK Marie-Ange M. DUMESNIL Corentin	zak.marie.ange@gmail.com	présente présent
Agence Française pour la Biodiversité – Antennes Manche mer du Nord et Atlantique	Mme Morgane REMAUD , Chargée de mission M. Aulert Christophe , responsable de l'Antenne	morgane.remaud@afbiodiversite.fr christophe.aulert@afbiodiversite.fr	présente
Sous-préfecture de Dieppe	Mme TURPIN Josiane Mme PARISSAUX Justine	josiane.turpin@seine-maritime.gouv.fr justine.parisseaux@seine-maritime.gouv.fr	présente présente

Structure	Représentant(s)	Adresse mail	Émargement
CRPMEM Normandie	M. Olivier BECQUET (Vice-Président) Mme Lucile AUMONT (Chargée de missions) M. Auban AL JIBOURY (Chargé de missions) M. Antoine BALAZUC (Chargé de missions)	olivier.becquet@comite-peches-normandie.fr lucile.aumont@comite-peches-normandie.fr auban.al-jiboury@comite-peches-normandie.fr antoine.balazuc@comite-peches-normandie.fr	présent présente présent présent
Syndicat Mixte Littoral Normand	Mme Elise RENAULT , chargée de mission opérateur du site Natura 2000	e.renault@conservatoire-du-littoral.fr	présente
CSRPN	M. SIMON Serge	sergesimon76@gmail.com	présent
UNICEM Normandie	Mme MACRON Amaël	normandie@unicem.fr	présente
ESTRAN Cité de la mer	Mme MICHEL Charlotte	direction@estrancitedelamer.fr	présente
Commune de Paluel	M. BUGEON Jean (maire)	accueil.mairie@mairie-paluel.fr ; jean.bugeon@mairie-paluel.fr	présent
Commune de Bénouville	M. LEDUC Jean-Pierre (maire)	mairie.benouville76@wanadoo.fr	présent
Commune du Tilleul	M. LESUEUR Raphaël	mairie.letilleul@wanadoo.fr	présent
Groupe Ornithologie Normand	M. GALLIEN Fabrice	fabrice.gallien@wanadoo.fr	présent

Structure	Représentant(s)	Adresse mail	Émargement
FNPP-CPP76	Mr Gérard LEFRANCOIS	lefrancois.gerard76@free.fr	présent
EDF-CNPE Paluel	Mme VEREL Claire	claire.verel@edf.fr	présente
Eoliennes Offshore des Hautes - Falaises	M. Pierre DUTHION	pierre.duthion@edf-en.com	présent
Aquacaux	M. COUPRIE Gwenn	gwenn.couprie.aquacaux@orange.fr	présent
Fédération Chasse Sous Marine Passion	M. FEUILLY Pierre	pierre.feully@free.fr	Excusé
RTE	Mme Agathe NEDELEC	agathe.nedelec@rte-france.com	Excusée
Commune de Veulettes sur mer	Mme Françoise Guillot (maire)	gilbertfrancoise.guillot@sfr.fr	Excusée
Commune de Saint-Pierre-en-Port	M. Jean-Claude TRÉPIED maire de Saint-Pierre-en-Port	Jean-Claude TRÉPIED maire de Saint-Pierre-en-Port	Excusé
Comité Régional de la Conchyliculture	M. HELIE Thierry (président)	crc.normandie@orange.fr	Excusé
Commune de Sassetot-le-mauconduit	M. SACARANO Eric (maire)	mairie-sassetot-le-mauconduit@wanadoo.fr	Excusé
GEMEL Normandie	Mme GARCIA Aurélie	aurelie.garcia@gemel-normandie.org	Excusée

Structure	Représentant(s)	Adresse mail	Émargement
Plongeurs Naturalistes de Normandie	Mme BUNEL Nicole	association.pnn@orange.fr	Excusée
Conservatoire d'Espace Naturel de Normandie Seine	M. NIVOIX Franck	f.nivoix@cren-haute-normandie.com	Excusé
Commune de Saint-Valéry-en-Caux	M. CHAUVEL Dominique (maire)	caroline.lefebvre@ville-saint-valery-en-caux.fr	Excusé
ONCFS		Dir.HautsdeFrance-Normandie@oncfs.gouv.fr	Excusé
Mairie d'Octeville sur mer	M.ROUSSELIN Jean-Louis	jlrousselin@octevillesurmer.fr	Excusé
Cellule de Suivi du Littoral Normand	Mme GUYET-GRENET Valérie	Valérie.guyet-grenet@csln.fr	Excusé
Commune de Saint Marguerite sur mer	M. FERCHAL Claude	Mairie.stemargueritesurmer@wanadoo.fr	Excusé
Groupe de Recherche de d'Identification Epaves Manche Est (GRIEME)	M. DESPRES Thierry	isatistd@free.fr	Excusé